DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize mars deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	/	6

Objet :
13 - Année 2023 – Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL)

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean- Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET, Philippe TOURNIER BILLON.

REPRÉSENTÉS : Dominique BEY (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fabrice BERTERA (pouvoir à Laurent HARMEL), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS).

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

Mme Evelyne VOLAN, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) a permis l'amélioration de la vie de quartier et la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur la demande 2023 de subvention suivante :

Objet :
13 - Année 2023 – Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL)

Jury FIL du 01 février 2023

Porteur du projet	Titre du projet	Objet du projet	Lieu de l'action	Nbr de participants	Cout total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
Centre Social Est	*Sortie à PARIS*	Un weekend de découverte de Paris avec les visites Tour Eiffel, Champs Elysées, Arc de Triomphe, Versailles. Pour les familles aux revenus modestes	Paris	61	10 419,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Centre Social Est	*Stage de ski Monts Jura*	Stage de ski alpin de deux jours aux Monts Jura. Pour les jeunes des secteurs Ouest et Est dont les familles ont des revenus modestes	Monts Jura	14	1 598,00 €	700,00 €	700,00 €
Grandir Ensemble	*Soirée de partage et de fraternité*	Soirée pour tous les citoyens ouverte à tous	Valexpo	400 à 500	2 158,00 €	1 500,00 €	750,00 €

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du Jury FIL du 1er février 2023,

Vu l'avis émis par la Commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus,

- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention,

- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Fait à Oyonnax, le 13 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 15 MARS 2023
- par sa publication le 15 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)